

SEANCE DU 09 AVRIL 2019

Conformément au Code des Communes, Nous, Charles BAREGE, Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer, avons convoqué au moyen de lettres individuelles, remises par les Agents de Police, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, pour délibérer sur les affaires dont la désignation suit :

- Procès-Verbal de la réunion précédente
- Compte de Gestion 2018 de Madame la Trésorière
- Compte Administratif 2018 du Maire
- Affectation du résultat de fonctionnement 2018
- Budget Primitif 2019
- Vote des taux de fiscalité directe locale
- Subventions aux Associations
- Informations et décisions éventuelles
 - Proposition de vente de la Halle de la Gare – Modifications apportées à la délibération n° 2018-33 du 26 Juin 2018
 - Proposition de convention entre la Ville et les participants à l'opération « Bars en Fête » dans le cadre de la Fête de la Musique
 - Admissions en non-valeur ou créances éteintes
 - Personnels
- Questions Diverses

Montreuil-sur-Mer, le 02 Avril 2019

Le Maire : Charles BAREGE

L'an deux mille dix-neuf, le Neuf Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mardi 02 Avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Charles BAREGE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Madame Claudine DARRAS, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Françoise DENIS, Mesdames Monique PIQUES, Nadège SEPTIER, Aurélie LEBLOND et Sylvie LECLERCQ et Monsieur Guilain CREPIN, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Mesdames Marie-Amélie OLIVIER et Aude LEMATTRE et Messieurs Pierre-Marie DUSANNIER, François DESRUES et André DUCROCQ, et Monsieur Rémy DUPIRE, absent excusé.

Le Conseil, invité à choisir le Secrétaire de Séance, désigne Monsieur Thibaut BOURRE qui accepte ces fonctions et prend place au bureau.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2019

Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 26 Mars 2019 est adopté à l'unanimité.

- **Compte de Gestion 2018 de Madame la Trésorière**

Le Compte de Gestion 2018 de Madame la Trésorière fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de	730.982,52 €
- un excédent d'investissement de	71.792,49 €

Soit un excédent global de	802.775,01 €

Je vous propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2018 à l'unanimité.

- **Compte Administratif 2018 du Maire**

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement au 31/12/2018 (exercice 2018)	4.915.634,69 €	
Dépenses de Fonctionnement au 31/12/2018 (exercice 2018)	4.799.432,80 €	

Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2018	116.201,89 €	
Excédent de Fonctionnement reporté de 2017	614.780,63 €	

Résultat de clôture de Fonctionnement au 31/12/2018	730.982,52 €	730.982,52 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement au 31/12/2018 (exercice 2018)	2.761.890,59 €	
Dépenses d'Investissement au 31/12/2018 (exercice 2018)	3.345.435,93 €	

Déficit d'Investissement de l'exercice 2018	- 583.545,34 €	
Excédent d'Investissement reporté de 2017	655.337,83 €	

Résultat de clôture d'Investissement au 31/12/2018	71.792,49 €	71.792,49 €

Excédent global de clôture au 31/12/2018		<u>802.775,01 €</u>

Vote du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2018**

L'affectation de l'excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2018 constaté au Compte Administratif 2018, d'un montant de 730.982,52 € et que je vous propose, est la suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT au 31 Décembre 2018	730.982,52 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE en réserve (compte 1068)	200.000,00 €
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE (Report à nouveau créditeur)	530.982,52 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2018.

- **Budget Primitif 2019**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 de la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.767.674,50 €.

Monsieur le Maire présente ensuite le Budget Primitif 2019 de la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.350.539,48 €.

Je vous propose d'approuver le Budget Primitif 2019 de la Ville de Montreuil-sur-Mer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2019.

- **Vote des taux de fiscalité directe locale**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-2 du CGCT et de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, je vous propose de maintenir au titre de l'année 2019, les taux de référence de 2018 et ce, pour les Taxes d'Habitation, le Foncier (bâti) et le Foncier (non bâti).

Le produit fiscal attendu serait le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux 2019 correspondant	Produit
Taxe d'Habitation	2.697.000 €	18,71 %	504.609 €
Taxe Foncière (bâti)	2.570.000 €	22,76 %	584.932 €
Taxe Foncière (non bâti)	7.600 €	60,19 %	4.574 €

		Produit fiscal attendu	1.094.115 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition 2019 repris ci-dessus.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Subventions aux Associations**

Monsieur le Maire soumet au vote des Membres du Conseil Municipal au titre de l'année 2019 les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	2019	Subvention exceptionnelle 2019
Associations diverses		
Association Locale Aide à Domicile en Milieu Rural du Pays de Montreuil	1 500.00 €	
Association de Parents d'Enfants Inadaptés	100.00 €	
Aide à la Personne Aide à Domicile Portage Repas Opale Sud	100.00 €	
Union Nationale des Personnels retraités de la Gendarmerie	100.00 €	
AAPPMA (Amicale des Pêcheurs à la ligne)	550.00 €	
Amicale du Personnel	13 500.00 €	
Donneurs de sang Montreuil et environs	400.00 €	
Association Sanitaire du Pays de Montreuil	750.00 €	
Croix de Guerre et Valeur Militaire	200.00 €	
Croix Rouge Française	150.00 €	
Destination gastronomique	300.00 €	
Le Carrefour de l'Amitié	300.00 €	
Secours Catholique	450.00 €	
Section des Médaillés Militaires	300.00 €	
Association de la rue du Clape en Bas	1 000.00 €	
FNACA	400.00 €	
Sur la route des vacances		500.00 €
	TOTAL	500.00 €
	20 100.00 €	

Associations culturelles		
Association Les Amis de Montreuil et de son Pays	500.00 €	
Harmonie municipale (et école de musique)	13 000.00 €	
Cirq'O Vent	500.00 €	
La Chanterelle de Montreuil	2 000.00 €	
La Compagnie du Petit Théâtre	1 400.00 €	
Les Turlupins	1 000.00 €	
Association des Amis du Musée et du Patrimoine du Montreuillois	1 000.00 €	
Vie Culturelle du Montreuillois	5 000.00 €	
Rencontres artistiques en Montreuillois	1 100.00 €	
Association Faire revivre l'histoire		4 000.00 €
	TOTAL	25 500.00 €
		4 000.00 €
Associations sportives		
Club de Badminton Montreuillois	1 000.00 €	
Football de table Montreuillois	5 000.00 €	
Section Quilles USM	450.00 €	
Sports pour tous	1 350.00 €	
Association Sport 1 ^{ère} Cie Tir à l'arc	600.00 €	
Association Club Canoë Kayak du Pays du Montreuillois	6 000.00 €	
Cyclo Club Montreuillois	600.00 €	
Union Sportive et Jeunesse Montreuilloise		4 770.00 €
Union Sportive et Jeunesse Montreuilloise		500.00 €
Tennis Club Montreuillois	2 000.00 €	
AAPPMA	400.00 €	
Union Sportive Montreuilloise Pétanque	1 200.00 €	
Handball Club Montreuillois	6 100.00 €	
USM Judo	2 000.00 €	
OSCCM	2 000.00 €	
	TOTAL	28 700.00 €
		5 270.00 €

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Informations et décisions éventuelles**

- Proposition de vente de la Halle de la Gare – Modifications apportées à la délibération n° 2018-33 du 26 Juin 2018

Par délibération en date du 26 Juin 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé :

- d'approuver la vente de la halle de la Gare à Madame Audrey DARRAS moyennant le prix de 62.000 € conforme à l'estimation des Domaines
- d'intégrer, le cas échéant, dans l'acte de vente, une clause de substitution au profit d'une personne morale créée ou à constituer avec agrément de cette substitution par Monsieur le Maire

A la demande de Madame Audrey DARRAS, il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, d'autoriser la constitution, au profit de la parcelle AC 463, des servitudes suivantes, tant que les parcelles grevées de ces servitudes dépendront du domaine privé de la Commune :

- une servitude de tour d'échelle sur la parcelle AC 457 et partie de la parcelle AC 462 pour l'entretien du mur Nord du bâtiment vendu
- une servitude de passage sur la parcelle AC 462 pour tous véhicules et piétons permettant l'accès au bâtiment vendu
- une servitude tréfoncière pour le passage de tous réseaux et canalisations en sous-sol de la parcelle AC 462
- une servitude de passage et de stationnement pour les besoins de l'activité

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Ville de Montreuil-sur-Mer s'engage d'une part, à entretenir et sécuriser le blockhaus situé à proximité de la halle de la Gare et d'autre part, d'autoriser une aire de retournement de camions sur le côté droit de la halle.

De plus, dans l'hypothèse où la Ville de Montreuil-sur-Mer serait amenée à céder le blockhaus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une priorité serait donnée à Madame Audrey DARRAS pour son acquisition.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer est invité à autoriser les servitudes décrites ci-dessus comprenant l'aire de retournement de camions, l'entretien et la sécurisation du blockhaus ainsi que la vente éventuelle de ce dernier au profit de Madame Audrey DARRAS.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Proposition de convention entre la Ville et les participants à l'opération « Bars en fête » dans le cadre de la Fête de la Musique

Dans le cadre de l'opération « Bars en fête » à l'occasion de la fête de la musique 2019, Monsieur le Maire propose que la Ville de Montreuil-sur-Mer verse aux participants à l'opération une participation financière de 300 € maximum sur présentation d'un justificatif de versement de l'établissement au professionnel ayant assuré la prestation musicale. Si le montant est inférieur à 300 €, il sera alors versé l'équivalent payé par l'établissement au prestataire (toujours sur présentation du justificatif). L'établissement devra fournir un relevé d'identité bancaire aux services administratifs de la Ville de Montreuil-sur-Mer afin de procéder à l'émission du mandat de paiement correspondant.

La dépense correspondante a été inscrite à l'article 6232 du budget de l'exercice en cours.

A cet effet, je vous propose de m'autoriser à signer la convention correspondante et à procéder au paiement de ladite participation financière à réception de l'ensemble des justificatifs.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Admissions en non-valeur ou créances éteintes

Je vous propose d'admettre en « créances éteintes » les loyers de Madame Marie-Thérèse BREVIER pour un montant total de 829,03 € se décomposant comme suit :

- Titre 508/2016 : 379,03 €
- Titre 250/2014 : 344,99 €
- Titre 325/2014 : 105,01 €

Je vous propose d'admettre ces dettes en créances éteintes.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Personnels – Tableau des effectifs

Dans le cadre de l'évolution des emplois et des compétences, Monsieur le Maire a sollicité le Comité Technique lors de sa séance du 04 Avril 2019, qui a émis un avis favorable. Il informe et propose à l'assemblée la modification du tableau des effectifs comme suit :

- la transformation au 1^{er} Mai 2019 d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet de 27 h 30 en un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet de 27 h 30 pour l'école maternelle
- la transformation au 1^{er} Juillet 2019 d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet en un poste de rédacteur à temps complet pour le service accueil/état civil/titres sécurisés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- adopter la transformation du poste proposé à la date présentée.
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- Convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre l'Agence d'Attractivité en Opale Canche Authie et la Commune de Montreuil-sur-Mer

Par délibération en date du 26 Mars 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé de passer une convention d'objectifs et de moyens au titre des années 2019-2021 avec l'Agence d'Attractivité en Opale Canche Authie, pour la gestion, l'animation et la commercialisation de la Citadelle et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 133-3 du Code du Tourisme.

La convention d'objectifs et de moyens porte sur l'ouverture au public, l'organisation de visites guidées et d'expositions, la mise en place d'activités à destination du public, la location et la mise à disposition d'espaces pour les évènements, la gestion d'un centre d'hébergement et d'un accueil touristique ... et sera établie sur la période du 01^{er} Mai 2019 au 31 Décembre 2021.

Pour ce faire, une convention sera signée entre les parties pour d'une part, la mise à disposition des 2 agents de la collectivité et ce, à hauteur de 80 % et d'autre part, le versement annuel par la Ville de Montreuil-sur-Mer au profit de l'Agence d'Attractivité d'une somme de 27.000 € représentant le reste à charge annuel de fonctionnement du site.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens au titre des exercices 2019-2021 ainsi que la convention de mise à disposition de personnels avec l'Agence d'Attractivité en Opale Canche Authie.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.